

Séance du :

11/11/2024

Date de la convocation

04 novembre 2024

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de COMPS sur ARTUBY

N° de la délibération 2024_43	Nombre de membres		
	Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
	9	9	8

L'an deux mille vingt-quatre et le onze novembre à 10h00,
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
Sous la présidence de M. Alain BARALE

Présents : MM. BAIN Chantal - CAMOIN Yves - GAYMARD Marie-José - GRANDAZZI Sandrine - LAUGIER Lucette - LUCAS Aurore et TROIN François.

Absent excusé : BIGHETTI de FLOGNY Charles

Secrétaire de séance : GAYMARD Marie-José

Objet : Location Temporaire d'une Place de Stationnement Place de Farnier (ou Square Raoul Meynard) - Coiffeur itinérant

Monsieur le Maire fait part de la demande de Mme Mayerling GERACI - Coiffeuse itinérante « MALUNA & Co » souhaitant un emplacement pour installer un caravane salon de coiffure un jour tous les quinze jours du 01/11/2024 au 31/10/2025.

Le Maire demande au Conseil Municipal son avis sur l'opportunité de cette location et sur le montant du loyer à proposer.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, DECIDE:**

- **DE REPENDRE** favorablement à cette demande de location,
- **D'ACCEPTER** de louer 1 place de stationnement place de Farnier (ou Square Raoul Meynard, en fonction de l'utilisation de la salle polyvalente) un jour par quinzaine du 01/11/2024 au 31/10/2025.
- **DE FIXER** le montant de location temporaire d'une place à **CINQ EUROS (5,00 €)** par mois, et **QUATRE EUROS (4,00 €)** par jour pour la fourniture d'électricité
- **D'AUTORISER** le Maire à signer la convention de location précaire avec Mme Mayerling GERACI.

Fait et délibéré à Comps/Artuby les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le: 15 NOV. 2024
et publication le: 15 NOV. 2024

Le Maire
A. BARALE

Le Maire
A. BARALE

